

0781205L  
ACADEMIE DE VERSAILLES  
COLLEGE CLAUDE DEBUSSY  
31 RUE ALEXANDRE DUMAS  
78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : 0139210039

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/11/2022

Réuni le : 24/11/2022

Sous la présidence de : Marianne Goldenberg

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :**

**DELEGATION CA** -Les membres du Conseil d'administration donnent délégation au Chef d'établissement pour la passation des marchés publics à procédure adaptée qui s'inscrivent :

- dans la limite des crédits ouverts au budget
- dont l'incidence financière est annuelle
- qui ne dépassent pas les limites fixées par le code de la commande publique du 12/02/2020.

Cette délégation est étendue aux contrats d'abonnements et/ou aux logiciels ayant une incidence financière sur deux exercices budgétaires.

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0